

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2021/016

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 24

SÉANCE EN DATE DU 6 MARS 2021

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 13 : CRÉATION D'UN SECOND EMPLOI D'INGÉNIEUR TERRITORIAL

Le conseil municipal,

Après l'exposé de Mme Zeynep UCMAK, conseillère municipale qui informe l'assemblée que l'adjoint au responsable du service technique de la mairie de Sarralbe a passé avec succès les épreuves de l'examen professionnel d'ingénieur territorial lors de la session de 2020,

Sur proposition de la Commission d'Administration Général et des Finances,

A l'unanimité des voix,

- décide de créer un emploi d'ingénieur territorial à temps plein pour permettre la promotion interne d'un agent communal et de supprimer l'emploi de technicien territorial principal de 1^{ère} classe qu'il occupait en mairie de Sarralbe,
- décide de modifier comme ci-avant le tableau des emplois permanents de la commune de Sarralbe résultant de la délibération du 16 juin 2020,
- prend acte que des crédits suffisants seront prévus au budget primitif principal de l'exercice 2021.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 11 mars 2021

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 11 mars 2021
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT